

La collaboration archéologique entre le service régional de l'archéologie de Haute-Normandie et l'Office National des Forêts pour la gestion des vestiges archéologiques

Thierry LEPERT⁽¹⁾, Jean MESCHBERGER⁽²⁾

(1) ingénieur d'études, Mission de la Recherche et de la Technologie du ministère de la Culture, Service Régional de l'Archéologie de Haute-Normandie, UMR 7041-archéologie et sciences de l'antiquité – thierry.lepert@culture.gouv.fr

(2) technicien, Office National des Forêts, Direction Territoriale Ile-de-France – Nord-Ouest, Agence Régionale de Haute-Normandie – jean.meschberger@onf.fr

Résumé

Comme dans la plupart des Régions, les massifs forestiers de Haute-Normandie sont riches de vestiges archéologiques appartenant à des sites souvent particulièrement bien conservés. Cette réalité de mieux en mieux connue et reconnue, reste majoritairement à l'écart des pratiques de l'archéologie contemporaine. Les fouilles programmées ou les prospections de natures diverses sous couvert boisé ne sont certes pas exceptionnelles. Leurs apports en termes de résultats scientifiques, de sensibilisation du public et des forestiers, n'est pas contestable. Ces investissements multiples ne résolvent cependant pas la question de la prise en compte du patrimoine archéologique dans les pratiques sylvicoles. Si le cadre législatif et réglementaire en vigueur en France accorde une protection juridique à l'ensemble des vestiges, répertoriés ou non, son application au quotidien demeure problématique. La récente loi sur l'archéologie préventive (2001) n'apporte pas d'amélioration notable à ce contexte. Il convient donc de trouver des voies parallèles qui, tout en respectant l'esprit des textes, relègue leur application à la lettre aux situations d'exceptions.

L'état des travaux communs de l'Office National des Forêts et du Service Régional de l'Archéologie est le fruit de cette approche mesurée dont l'objectif est la gestion cohérente de l'ensemble du patrimoine archéologique au sein des forêts domaniales.

Abstract

Like in most regions, the forest areas in the Haute-Normandie region are full of archeological vestiges that belong to usually particularly well-preserved sites. This reality -that more and more people are aware of and acknowledge- is usually kept away from contemporary archeological works. Sure enough, it is not exceptional to program excavations or to prospect forests in different ways. What these actions bring in terms of scientific results, sensitization of the greater public and foresters, can not be questioned. However, these numerous investments do not solve the issue of taking into account the archeological heritage in forest management strategies.

Although the applicable legislative and regulatory framework in France grants legal protection to all vestiges, be they registered or not, its daily implementation remains a problem. The recent law about preventive archeology (2001) does not bring any notable improvement to this framework. For this reason, parallel paths have to be found, which respect the spirit of the laws but relegates their strict application to exceptional situations.

The state of the common works between the Office National des Forêts (National Office of Forestry) and the Service Régional de l'Archéologie (Regional Archeological Department) is the result of this temperate approach, the goal of which is a coherent management of the entire archeological heritage within state-owned forests.

1. - Introduction

Petite région de deux départements (Eure et Seine-Maritime) encadrant la basse vallée de la Seine en aval de la région parisienne, le cœur historique de la Normandie est aujourd'hui relativement boisé (20 % du territoire régional). La moitié de cette couverture forestière est constituée de forêts domaniales du ressort de l'Office National des Forêts.

La constitution des grands massifs forestiers actuels appartient à l'histoire récente de l'occupation du territoire régional. Ces vastes espaces boisés, publics ou privés sont l'aboutissement de processus économiques, sociaux et politiques complexes. Leurs amorces seraient, selon l'état des travaux (Lequoy, 1975), à rechercher dans le courant du premier millénaire après J.-C. (Bas Empire romain et haut Moyen Age...). L'existence de lambeaux de la forêt primaire holocène tient plus du mythe que d'une quelconque réalité. Depuis les prémices de l'agriculture, dans le courant du cinquième millénaire avant J.-C. pour notre région, la très grande majorité des parcelles forestières, a changé d'affectation à plusieurs reprises. Cette longue histoire explique aisément la conservation de nombreux vestiges archéologiques sous couvert forestier. Une situation connue de longue date, mais très irrégulièrement perçue localement selon la répartition des érudits au cours des périodes Moderne et Contemporaine. Les premières recherches structurées, en forêts domaniales, ne sont pas antérieures à la première moitié du XIX^e siècle, à l'exemple de la fouille de la villa de Maulévrier dans les années 1830 (Penna, 2000).

L'état des connaissances et la prise en compte des vestiges archéologiques dans les pratiques sylvicoles reposait principalement sur l'investissement individuel des chercheurs et de quelques forestiers. Leurs efforts sont toujours remarquables mais restent trop souvent sans lendemain, après leur disparition ou leur changement de résidence personnelle ou professionnelle.

Après la structuration des Directions Régionales des Affaires Culturelles du ministère de la Culture dans les années 1970, les contacts se sont multipliés avec l'ONF sans pour autant parvenir à une prise en charge commune, cohérente et homogène, du patrimoine archéologique. Une telle situation est en partie imputable à une méconnaissance mutuelle des impératifs réciproques. Mais elle incombe principalement à un défaut de localisation fiable et suffisamment précise des vestiges archéologiques déjà inventoriés.

Une fois de plus le fruit de nos travaux est issu d'une rencontre entre archéologues et forestiers. Les contacts noués auraient pu ne conduire qu'à une simple amélioration des connaissances et de la prise en compte des données archéologiques en forêt domaniale de Lyons-la-Forêt

(Eure). Nous avons été tentés par la perspective de développer des actions de gestions et de recherche sur un territoire où les volontés étaient présentes. Ces études de cas sont des plus justifiées et nécessaires mais le risque est qu'elles ne deviennent de fait des vitrines masquant une absence de gestion cohérente du patrimoine archéologique en milieu forestier géré par l'ONF. Si la question est régulièrement évoquée par les agents de l'Office et des Services Régionaux de l'Archéologie, elle est loin d'être résolue. Le cœur du débat est bien évidemment la conciliation des impératifs économiques de la gestion et de l'exploitation sylvicole avec les souhaits de préservation des legs anthropiques. Nous nous sommes lancés dans cette voie avec un double objectif :

- gérer les vestiges identifiés,
- préserver au mieux les potentiels non reconnus, sources de renouvellement des thématiques de recherche et vivier de données indispensables à toute analyse diachronique et spatiale.

2. - Une expérience en forêt domaniale de Lyons-la-Forêt

En novembre 1993 un agent de l'ONF, exerçant ses fonctions au sein de la division de Lyons, entre en contact avec le Service Régional de l'Archéologie à l'issue d'un parcours d'obstacles révélateur du manque de lisibilité extérieur des services de la DRAC. C'est « l'entrée » en archéologie de Jean Meschberger. Les relations, d'emblée fructueuses, sont rapidement officialisées avec les responsables de la division, puis avec la direction régionale de l'ONF.

Dans un premier temps, en partant de la documentation existante, les sites répertoriés par la carte archéologique ou par d'autres sources, sont localisés et vérifiés sur le terrain. Il s'agit essentiellement de sites gallo-romains. Rapidement, J. Meschberger acquiert une compétence toutes périodes confondues. A ce jour les sites archéologiques détectés sont, depuis de nombreuses années, des sites inédits couvrant toutes les plages chronologiques depuis le Paléolithique moyen.

Les données récoltées concernent tous les triages de la forêt de Lyons (une forêt de 11 000 hectares réputée peu occupée, Dollfus, 1926), ainsi que quelques sites extérieurs au domaine forestier. Outre les découvertes personnelles de l'agent et les informations transmises par ses collègues, le travail accompli draine régulièrement des données auprès de la population locale et des inévitables et indispensables amateurs de toute nature. Les indices réunis sont vérifiés conjointement à l'occasion de deux à trois tournées annuelles. Les données nouvelles sont intégrées à la carte archéologique du ministère de la Culture et les sites inédits déclarés au nom de leur inventeur.

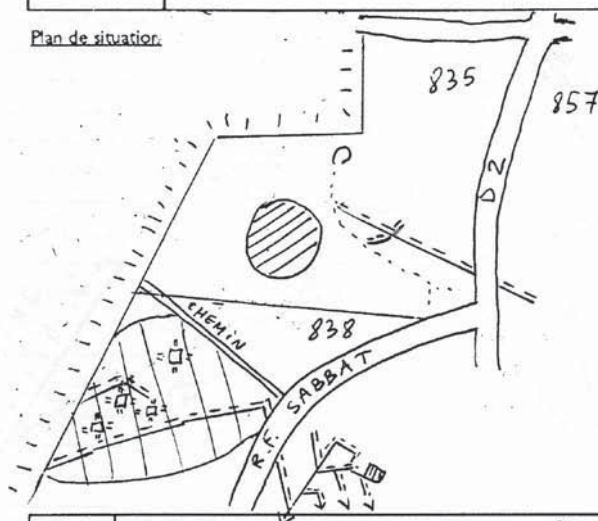
Vestige(s) et élément(s) culturel(s) remarquable(s)

Forêt DOMANIALE de LYSM (EURE)

Parcelle 835 + 838

Numéro	
Appellation	LE GOUFFRE - SABBAT
Nature	
Remarques (intérêt, ...)	ATELIER de POTERIE GALLO-ROMAIN ORIGINE de la POTERIE " COMMUNE GRISE "

Plan de situation:



Echelle: 1/10 000

Légende

- Site des ateliers présumés
- gouffre - perte
- Site des habitats présumés
- falus fossé
- ...ru intermittent aboutissant au Gouffre
- Bassin de réception de la source
- butte GAL

Date	Observations
11-97	établissement de la présente fiche
03-98	Visite DRAC ⇒ reconstr extension du site en 838
03-00	Visite SRA suite à chablis ⇒ MEULE entière - RECUPERÉE par SRA
2002	Fouille d'évaluation sur SITE ATELIER par AFAN / contrôle SRA TH. LEPERT
04-03	Présentation publique des fouilles sur DIAPORAMA à Lysm par J.M. ADRIAN

01702

Travaux effectués

Année	Nature	Montant	Observations

Références, bibliographie

	SITE FOUILLE par M.A. DOLFOSS vers 1960 - GRAND ATELIER de POTERIE - (très partiellement) -
2000	MEULE Entière en calcaire grossier. SIGILLÉE. CERAM. à PARGES FINE d'ARGONNE. ÉLÉMENTS MÉTALLIQUES - AMPHORE à huile DRESSÉE 20 (origine: BÉTIQUE). GOBELET LISSE.
2002	Fouille - EVALUATION du 7/01 au 15/02 (5 semaines) par 4 AFAN. Rsp. Y.M. ADRIAN Plusieurs bâtiments sur (trous de) poteaux et solins - 2 Fours - 1 Tombe - 1 Puits 1 crapaudine

J. MESCHB. A 50 rlc (04/96)

Figure 1 : fiche A 50 rlc pour les parcelles 835-838.

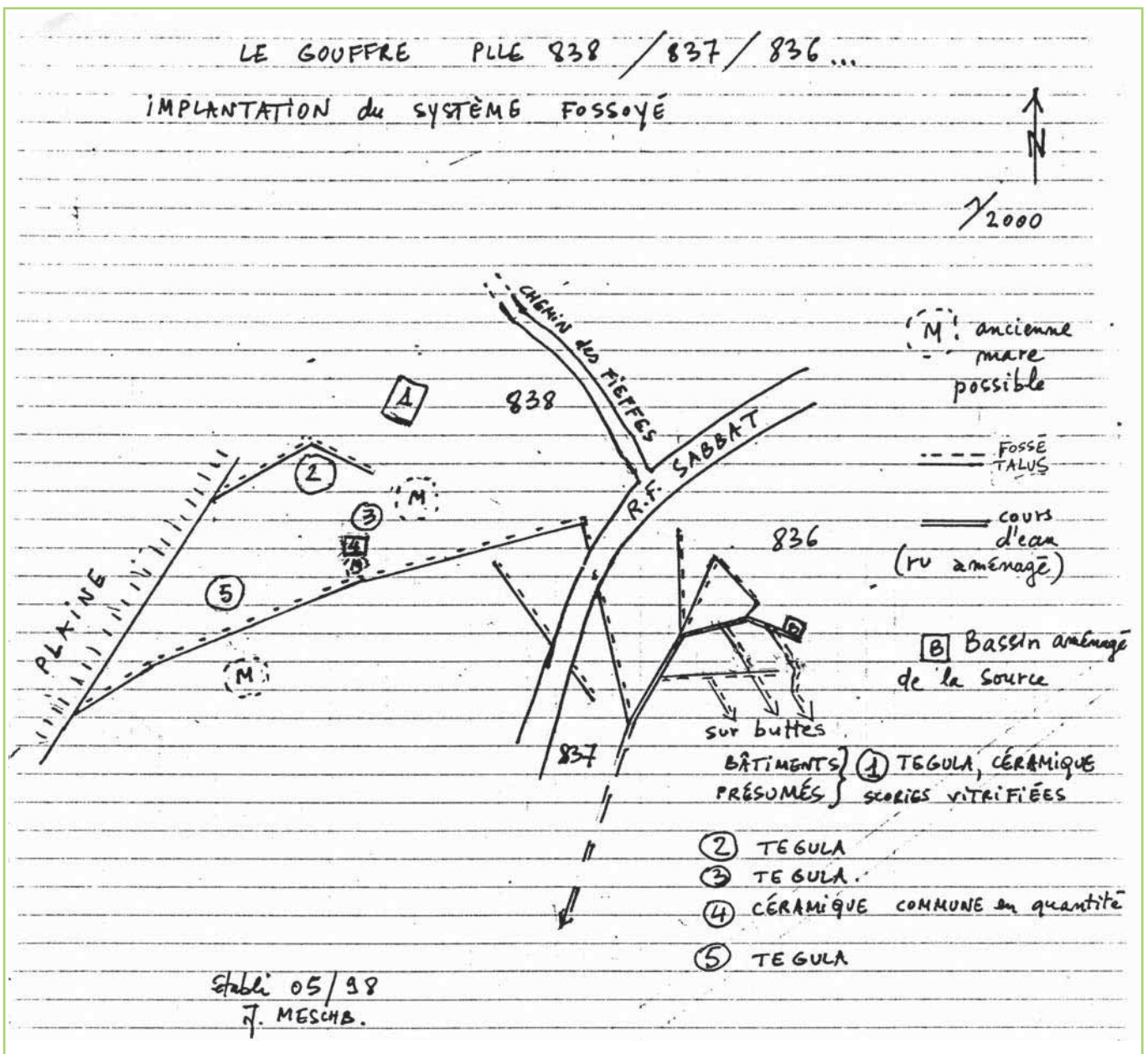


Figure 1 bis : croquis annexé à la fiche A 50 r/c pour les parcelles 835-838.

Depuis 1997, toutes les informations sont transcrites sur les fiches ONF A 50 r/c, relatives aux vestige(s) et élément(s) culturel(s) remarquable(s) (fig.1) et intégrées au sommier de chaque parcelle ONF. Une copie du document est jointe à la déclaration rédigée par le SRA pour nourrir le fichier informatique de la carte archéologique. Les documents papiers sont ensuite versés au fichier communal du SRA. L'information est donc pérennisée au sein des deux services et les interlocuteurs ont la certitude de parler des mêmes sites archéologiques et de disposer de données exploitables par chacun, selon ses missions et son domaine de compétence.

La fiche A 50 r/c devient l'archive papier source de toute dématérialisation (fichiers informatisés, SIG) des données archéologiques vérifiées et localisées au sein d'une parcelle ONF. Il garantit la validité de l'information utilisée tant à des fins de gestion patrimoniale et sylvicole qu'à des fins de recherches. Cette fonction peut être remplie par n'importe quel autre document de nature similaire. Il se doit d'être la mémoire validant les informations et recensant les interventions communes sur le site. Il est complété autant que de besoin (fig.1 bis).

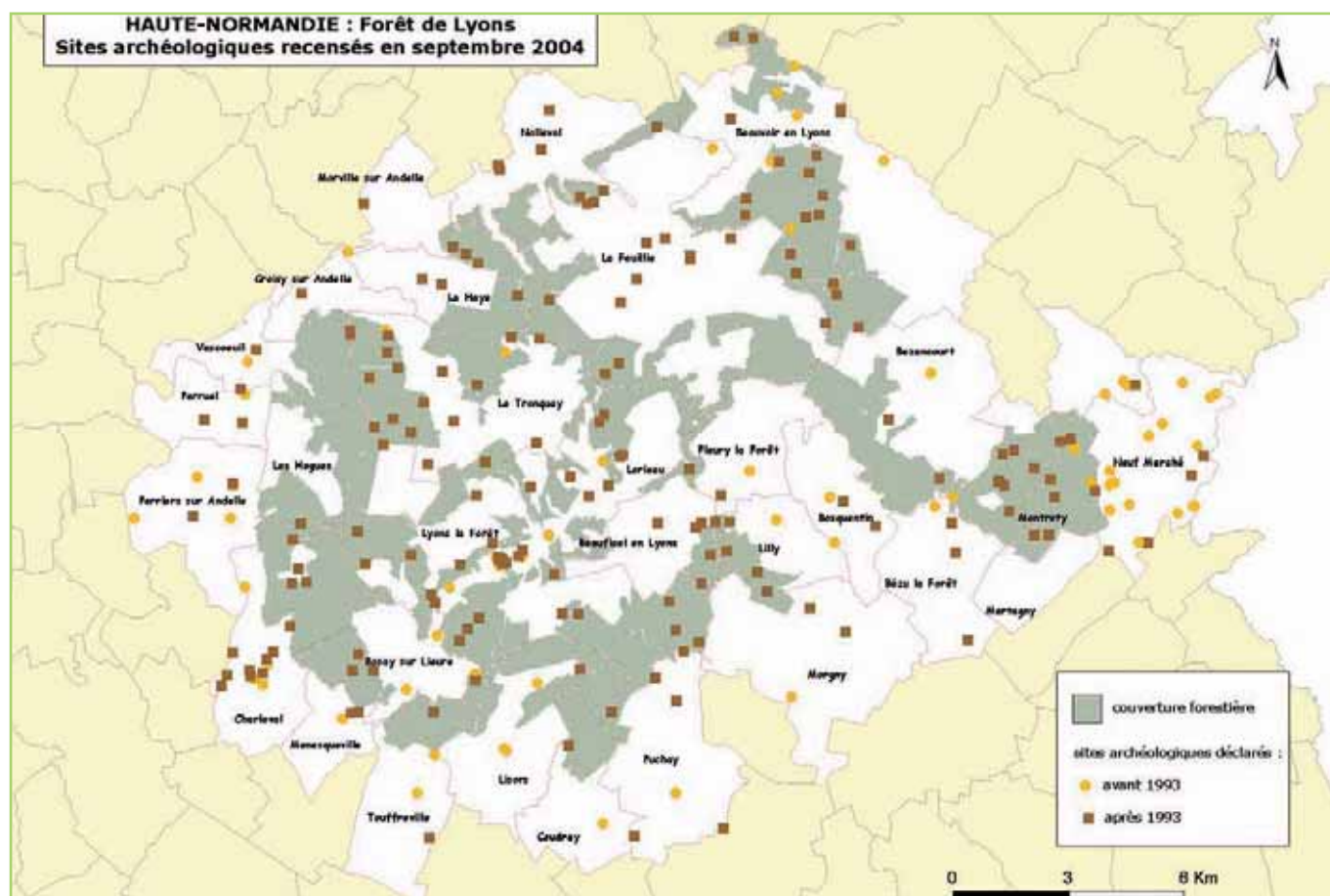


Figure 2 : les symboles carrés localisent les sites détectés par J. Meschberger depuis 1993.

Cette collaboration, au départ informelle, a fait la preuve de ses méthodes et de ses résultats (chiffres sur Lyons : 89 sites inédits et environ autant d'indices de sites et d'informations complémentaires concernant des vestiges déjà répertoriés (fig.2). Il a rapidement paru judicieux de la faire connaître pour susciter de nouvelles initiatives, sans cependant prôner un investissement professionnel et surtout personnel à la hauteur de celui de J. Meschberger. Cette initiative s'est traduite par la mise en place d'une formation professionnelle.

3. - Une formation professionnelle inter-régionale

En 1995, Jean Meschberger participe à la deuxième session du stage intitulé « archéologie : repérage, protection et mise en valeur des sites en forêt ». Cette formation, organisée à Nancy par le Centre National de Formation Forestière (CNFF) et le Service Régional de l'Archéologie de la DRAC de Lorraine, montre combien la prise de conscience de la nécessité d'une intervention commune, des forestiers et des archéologues, se généralise. Le dossier « Forêt et archéologie » publié dans le

numéro 71 de la revue *Arborescences* (Lecomte, 1997) dessine un état de la question à travers la présentation de nombreuses expériences locales. Cependant une formation nationale ne peut ni rendre compte des grandes diversités régionales et, par conséquent, proposer les adaptations nécessaires, ni toucher un nombre satisfaisant de stagiaires.

Pour tenter de pallier ces carences, une formation déconcentrée est organisée à partir de 1999 grâce au chargé de mission inter-régional de formation professionnelle (Monsieur Gérard Esprit) ONF pour les Régions Haute et Basse Normandie, Bretagne et Pays de la Loire. Outre une sensibilisation de base à la détection des vestiges archéologiques et à leur prise en compte dans les pratiques sylvicoles quotidiennes, l'objectif affiché est de toucher suffisamment d'agents de l'Office pour couvrir progressivement l'ensemble des divisions et des groupes techniques.

Le résultat des premières sessions (1999 à 2002) est relativement satisfaisant en terme de dispersion géographique des stagiaires. Leur intérêt pour le patrimoine culturel, en général, est indéniable. Il explique sans doute en grande partie leur inscription à un stage dont la finalité est a priori bien éloignée des principales préoccupations



Figure 3 : Jean Meschberger lors de la préparation de la formation « archéo » 2004, en forêt de Lyons.



Figure 4 : cliché du sondage ouvert en 2000 sur la commune de Rosay-sur-Lieure (27). 1 m 60 de stratigraphie gallo-romaine incluant à sa base un paléosol sur loess (sol brun lessivé).



Figure 5 : cliché du sondage ouvert en 2004 sur le micro-relief 1 de la figure 1bis, commune de Touffreville (27). 1 m 40 de stratigraphie gallo-romaine incluant à sa base un paléosol sur argile sableuse (podzol?).

de gestion et d'exploitation sylvicole. A l'issue de cette journée les participants ont rejoint leur triage avec une conception et une approche nouvelle du patrimoine historique, et archéologique en particulier. Au cours de la formation, l'accent est mis sur les conditions préférentielles de conservation des vestiges en milieu forestier. Dans la mesure du possible, la session de formation est précédée de l'ouverture d'un sondage (fig.3) qui permet une visualisation sur le terrain des potentiels stratigraphiques (fig.4 et 5) récurrents des sites « forestiers », potentiels généralement réduits à néant en milieu agricole ouvert.

Les premiers retours d'informations indiquent que l'investissement des stagiaires et des formateurs s'avère payant. Mais, si la pertinence de la formation est bonne, seuls des investissements personnels exceptionnels permettraient d'apurer le passif concernant les vestiges archéologiques découverts antérieurement (vérification et localisation parcellaire, intégration des informations nécessaires dans les dossiers correspondants afin de permettre leur prise en compte tant par l'ONF que par les services de la DRAC). En outre, la réorganisation récente de l'Office National des Forêts et les gains de productivités qu'elle demande font que le temps disponible pour des actions non directement productives est limité. En d'autres termes, il s'avère nécessaire d'accompagner cet effort de formation professionnelle par une remise à niveau pro-

gressive de l'état de la documentation antérieure.

4. - Résorber le passif

Il ne saurait être question d'aller aussi loin qu'à Lyons-la-Forêt. La prise en compte du patrimoine archéologique ne figure pas parmi les missions premières de l'Office National des Forêts, qui respecte par ailleurs ses obligations légales en la matière. Toutefois, l'établissement public dispose désormais au sein de quelques directions territoriales et de sa direction nationale de compétences certaines en matière d'inventaire archéologique en milieu forestier.

D'un commun accord, nous avons utilisé ces compétences pour assainir la situation de l'ensemble des forêts domaniales de Haute-Normandie. Cette action ne pouvait se concevoir, dans un esprit de saine gestion, sans assurer à l'ONF un soutien financier. Les financements sont à rechercher auprès des DRAC ou des collectivités territoriales selon le statut des massifs concernés. Ils peuvent prendre la forme de contrats d'études ou de subventions. Dans notre cas, il s'agissait presque exclusivement de forêts domaniales. Cette initiative, prise en 2003, a donc été financée par les deux partenaires DRAC-ONF sur un ratio de 80%-20% pour atteindre les objectifs suivants :

- sur la base des données de la carte archéologique et

des connaissances des agents des unités territoriales, localiser et vérifier les sites,

- rédiger les fiches A 50 r/c, les intégrer au sommier de chaque parcelle, les transmettre au SRA pour insertion dans les dossiers communaux et enregistrement dans la carte archéologique nationale,
- sensibilisation des agents et recherche d'un volontaire chargé de suivre la question archéologique avec la DRAC au sein de chaque unité territoriale, en plein accord avec l'Agence Régionale ONF de Haute Normandie.

Les deux premiers points ont été pleinement réalisés en 2004 et 2005, nécessitant six mois à plein temps pour une personne. Pour le troisième, seule l'identification d'un correspondant archéologie au sein de chaque unité territoriale est encore incomplète à ce jour. De plus le correspondant archéologie pour l'ensemble de l'Agence Régionale de Haute-Normandie, qui devait devenir l'interlocuteur unique du SRA a, depuis notre colloque de Velaine-en-Haye, quitté la Région. Cette évolution des parcours professionnels, des plus normales, nous conforte dans la nécessité de constituer une ressource documentaire de base, certes minimaliste mais vérifiée et disponible des deux côtés, même si les documents sont « perdus » dans un dossier communal ou dans un sommier plus ou moins bien suivi.

5. - Bilan

La très grande majorité des sites archéologiques antérieurement répertoriés en forêt domaniale est désormais localisée sans ambiguïté au sein du parcellaire forestier. Leur structuration apparente et leur état de conservation sont mieux estimés. Il nous est donc possible d'élaborer une politique de gestion des vestiges identifiés qui tienne compte de leur intérêt scientifique potentiel, de leur présence plus ou moins marquée au sein des massifs et des contingences techniques et économiques des pratiques sylvicoles contemporaines.

La prochaine étape consistera à reprendre ces données pour en assurer l'intégration et la prise en compte dans les différents aménagements forestiers après définition de normes de gestion en concertation avec l'Agence Régionale et le responsable « patrimoine » à la direction nationale de l'ONF. Les choix à opérer s'avéreront souvent douloureux, d'autant plus que nous n'oublions pas que nous ne raisonnerons que sur une connaissance très partielle du patrimoine archéologique « forestier ».

La préservation des potentiels non reconnus à ce jour,

évoqués dans l'introduction du présent article, n'a pas été oubliée. Les directives locales d'aménagements ONF (actuelles directives régionales d'aménagements) pour la Haute-Normandie ont été révisées en 1999. Des mesures prophylactiques ont été définies : limiter les curages de mares, respecter les fossés et talus, ne pas niveler les micro-reliefs... Ces prescriptions de base sont depuis reprises lors des révisions des aménagements forestiers.

A partir de 2004, la formation professionnelle inter-régionale, a été repensée à la lumière des expériences antérieures, en concertation avec nos collègues chargés de ces questions au niveau national (Direction Technique, Département recherche).

Ce long travail d'harmonisation des connaissances est un préalable favorable à une saine gestion des vestiges. Il n'est pas pour autant incontournable comme l'indiquent les expériences différentes conduites dans quelques régions. Cette voie correspondait à notre sensibilité. Par contre, cet acquis assure un socle documentaire et relationnel serein propice à l'accueil et au développement de programmes de recherches spécifiques qui n'auront pas vocation à être systématisés. Gestion et recherche archéologiques doivent être distinguées tout en restant en étroite relation. En ce sens notre contribution au thème « gestion des sites archéologiques en forêt » est largement complémentaire des problématiques abordées et des résultats exposés lors des deux journées du colloque.

6. - Conclusion

Notre ambition est d'assurer une prise en compte minimale mais homogène des vestiges archéologiques au sein des forêts domaniales.

Une telle démarche se conçoit sur les moyen et long termes. Elle n'est en rien spectaculaire et reste donc difficile à valoriser. C'est pourquoi il nous semble fondamental de miser sur les intervenants en place, tant du côté des forestiers que des archéologues. Les moyens à mobiliser sont minimes une fois le passif résorbé. Il s'agit plus d'une attention quotidienne, d'une sensibilisation de base permettant au forestier de réagir sereinement lorsqu'il se trouve confronté au patrimoine archéologique, patrimoine qui reste très majoritairement à découvrir.

Le travail de sensibilisation a donc visé les agents de terrain mais aussi la direction régionale de l'ONF pour valider les engagements individuels. L'objectif premier affiché est de vérifier et de pérenniser l'information archéologique dans les fichiers du SRA et dans le sommier des parcelles concernées. Des mesures spéci-



Figure 6 : forêt de Retz, sondage ouvert en 2005, maçonneries gallo-romaines en élévation sur 80 cm.

riques n'ont été à ce jour qu'exceptionnellement préconisées, partant du postulat que la meilleure protection est la connaissance du potentiel.

Dans ce climat favorable, nos relations se resserrent d'une année sur l'autre. Elles n'ont pas été affectées par la restructuration profonde de l'ONF au cours de ces dernières années. Seule la formation mise en place en 1999 ne s'est pas déroulée en 2003, pour faciliter la restructuration du service de formation inter-régional. Après un retour en forêt de Lyons en 2004, la session 2005 s'est tenue en Picardie (forêt domaniale de Retz, Aisne). A partir de 2006, elle se déroulera sur deux jours pour mieux répondre à la demande des stagiaires.

Le caractère inter-régional des formations professionnelles de l'ONF nous a offert l'occasion d'élargir l'expérience. Notre meilleure récompense est que, désormais, la demande de mesures spécifiques plus poussées en faveur du patrimoine archéologique émane des agents et des services gestionnaires de l'ONF. Si certaines prescriptions sont évidentes pour les sites à caractère exceptionnel, des préconisations plus systématiques sont à élaborer avec prudence, en concertation avec la direction nationale de l'Office, compte tenu de leurs conséquences économiques possibles.

Enfin, pour terminer, un regret... La prise en compte du patrimoine archéologique au sein des forêts privées reste largement impossible en raison de la multiplication des interlocuteurs. Ce qui revient à constater que les travaux engagés avec l'ONF dans de nombreuses régions et au niveau national ne sont possi-

bles que parce que nous nous trouvons face à une structure publique d'envergure. Souhaitons qu'il en soit encore ainsi pour longtemps.

Bibliographie

DOLLFUS M.-A., 1926, Etude archéologique du canton de Lyons-la-Forêt (Eure) et fouilles pratiquées au Quartier du Bout-de-Bas de Lyons-la-Forêt, *Bulletin de la Société Normande d'Etudes Préhistoriques*, Tome XXV, années 1922-1924, p.125-148.

LECOMTE F. (dir.), 1997, Forêts et archéologie, *Arborescences*, 71, p.2-41.

LEQUOY M.-C., 1975, La Forêt de Brotonne à l'époque gallo-romaine, *Groupe Archéologique du Val de Seine*.

PENNA B., 2000, Les fouilles de la villa de Maulévrier (1837-1832), *Les manuscrits de Louis-François Le Sage (1762-1851) sur Caudebec-en-Caux et ses environs*, p.171-201.